



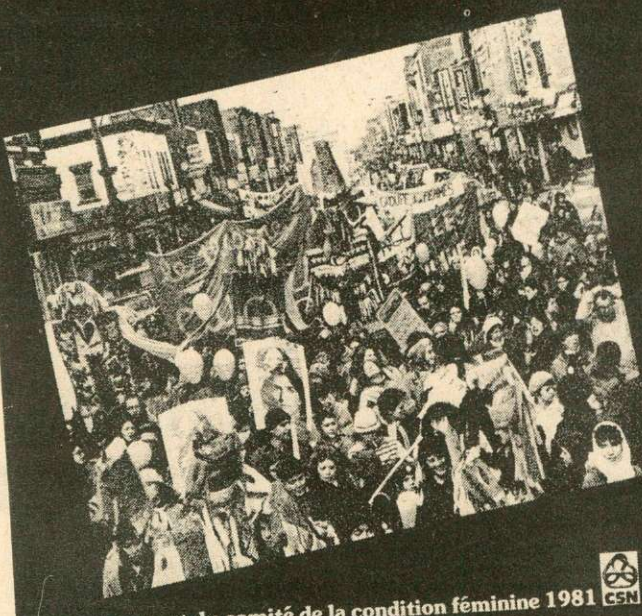
service de l'information (514) 286-2155  
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5


**no 129** semaine du  
28 août au 2 septembre



# nouvelles csn

**LA LUTTE DES FEMMES**  
une lutte permanente  
une lutte collective



rapport du comité de la condition féminine 1981 

**Le comité  
de condition  
féminine  
rend public  
son dernier  
rapport**

recommandations et  
priorités (pages 4-5)

entre le 20 septembre et le 4 octobre

**Les conseils centraux  
souligneront à leur façon  
le 60e anniversaire de la CSN**

— page 3







# agenda du mouvement

septembre

- 9-10-11 **Éducation** équipe élargie
- 9-10-11 **FESP** équipe des salarié(e)s
- 9 **FSMMPC** exécutif
- 9-11 **FAS** comité action politique
- 8-11 **FAS** bureau fédéral
- 10-11-12 **FSMMPC** bureau fédéral
- 11-12 **FNSBB** réunion de secteur
- 11-12-13 **SECSN**: Assemblée générale
- 12-13-14 **Commerce** bureau fédéral
- 14-15 **FAS** bureau fédéral
- 15 **CSN** comité d'orientation
- 15 **Commerce** exécutif
- 16-17-18 **CSN** rencontre élu(e)s salarié(e)s
- 18-19 Réunion **CCNSP**, Montréal, édifice CSN
- 20-25 **conseil central Québec** congrès régulier
- 28-30 **FAS** conseil fédéral
- 25-26 **conseil central Sept-Îles** congrès régulier
- 23-26 **CSN** conseil confédéral
- 29-30 **FPSCQ** bureau fédéral
- 30-1-2 **conseil central Thetford** congrès

## INJONCTION CONTRE SIX EMPLOYEURS

Les employés de garages de la région Drummondville ont obtenu une injonction enjoignant leurs 6 employeurs à respecter les dispositions de leurs conventions collectives et à cesser de proférer des menaces et intimidations à leur endroit.

Le juge André Biron de la Cour supérieure a pris cette décision après que le procureur syndical eut prouvé que les propriétaires de garages tentaient de faire signer des contrats de travail individuels à leurs employés et qu'ils menaçaient de fermer leurs portes si la CSN continuait de les représenter.

Le juge Biron n'a cependant pas pu se prononcer sur des cas semblables survenus au Garage Pinard et Pinard, le juge Biron

ayant expliqué qu'un lien d'amitié existait entre lui et l'intimé. Un autre juge a accordé l'injonction.

Les propriétaires de garages de la région de Drummondville sont regroupés au sein d'une corporation de concessionnaires, elle-même assujettie aux dispositions de l'injonction interlocutoire. En mai 79, la corporation et les syndicats signaient une convention collective venant à échéance le 31 octobre prochain. Devant le renouvellement de conventions collectives auxquels ils faisaient face, les propriétaires de garage ont tenté vainement de dissocier les employés de leur syndicat. L'injonction interlocutoire est valide jusqu'au 4 septembre.

## PÉTROLE: un accord où le peuple sort perdant

"Ce sont les monopoles du pétrole qui gagnent et le peuple canadien qui sort perdant de l'accord du pétrole conclu le 1er septembre, entre les premiers ministres canadien et albertain," a déclaré Norbert Rodrigue, président de la CSN. L'accord conclu mardi dernier provoquera des augmentations du prix du pétrole deux fois supérieures à celles prévues dans le programme énergétique national annoncé en octobre 1980 par le gouvernement fédéral.

Si le programme de 1980 annonçait que le prix du

pétrole "classique" atteindrait 37.75 (dlrs) le baril en 1986, l'accord d'hier prévoit faire monter le prix du baril en 1986 à 57.75 (dlrs). C'est le consommateur canadien qui paiera la note par des coûts de transport et de chauffage qui vont plus que doubler au cours des cinq prochaines années.

"Contrairement à la déclaration du premier ministre Trudeau à l'effet que "c'est le peuple canadien qui gagne", ce sont avant tout les grosses compagnies pétrolières comme Exxon,

Shell et Gulf qui sortent gagnantes de l'accord. Cet accord cèdera 45-0/0 des recettes aux compagnies du pétrole, comparativement à seulement 33-0/0 selon le programme énergétique d'octobre."

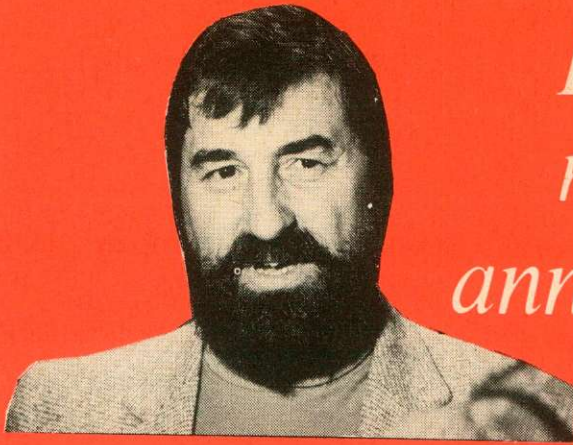
"Il n'est pas surprenant", de dire Norbert Rodrigue, "que les compagnies de pétrole accueillent chaleureusement le nouvel accord après s'être opposées à plusieurs aspects du programme énergétique national". L'accord constitue donc un abandon complet des pouvoirs gouvernementaux devant les

géants du pétrole, selon le président de la CSN.

L'accord entre en flagrante contradiction avec les engagements électoraux qu'a pris M. Trudeau lors de la campagne de février 1980, lorsqu'il a promis de faire augmenter le prix du pétrole à un rythme inférieur à ce qu'avait proposé le gouvernement conservateur à l'époque.

"Cela rappelle l'application des contrôles sur les salaires en 1975 par Trudeau, celui-là même qui avait fait campagne contre les contrôles en 1974".





## Diverses activités marqueront le 60e anniversaire de la CSN dans les régions

“La publication de l’histoire de la CSN, à l’occasion du 60e anniversaire de la fondation de la CTCC, l’ancêtre historique de notre mouvement, est une occasion qui doit être privilégiée par l’ensemble de notre organisation pour rappeler notre histoire, nos luttes, nos solidarités”, a déclaré le vice-président Pierre Mercille, à l’occasion de la réunion du comité inter conseils centraux qui se tenait la semaine dernière à Montréal.

Il donnait ainsi le coup d’envoi de l’organisation des fêtes du 60e anniversaire de la CSN, soulignant que le fait d’organiser dans l’ensemble des régions, là où la CSN retrouve ses racines, des activités pour souligner la soixantième

année de fondation de notre mouvement, sera une occasion privilégiée pour se retrouver ensemble.

“Ces soixante ans de luttes syndicales, de solidarité



et de résistance organisée face à toutes les formes d’oppression qui se sont exercées dans le passé, face

aussi à celles qui s’exercent aujourd’hui, nous devons les graver dans notre mémoire collective”.

Et il ajoutait: “Solidairement, nous devons faire en sorte que la publication de l’histoire de la CSN soit l’occasion d’une réflexion collective sur ce que nous avons été dans le passé, sur ce que nous sommes aujourd’hui, et sur ce qui nous attend demain.”

### Dans les régions

Plusieurs activités seront organisées dans chaque région de façon à souligner cet événement, et à permettre aux travailleurs et travailleuses de se retrouver pour fraterniser.

“Ces manifestations ré-

gionales, a déclaré le vice-président Pierre Mercille, devront être l’occasion de mieux comprendre notre histoire et les gains importants qui, dans le passé, ont été le résultat de nos luttes syndicales.”

Les représentants des conseils centraux qui ont participé à cette rencontre ont à tour de rôle proposé divers projets qui seront discutés au cours des prochains jours dans les régions.

Du matériel de promotion (macarons, gilets décorés du logo du soixantième anniversaire de la CSN) parviendra sous peu dans les régions, et les profits des ventes de ces éléments aidera les conseils centraux à organiser les activités régionales.



**inter-  
national**

À la suite de la demande de la CMT de mobiliser l’opinion publique et les gouvernements sur les atteintes systématiques aux droits démocratiques et syndicaux en Turquie, la Confédération Romande

du Travail (affiliée à la CSC Suisse - CMT), a exigé des explications au gouvernement suisse, à propos du versement d’une “aide économique” d’un montant de 60 millions de francs suisses à la Turquie. La C.R.T. a, en outre, demandé que le versement soit assorti de conditions visant au rétablissement des droits bafoués dans ce pays. Accompagnée des traditionnelles “mises au point” (décision prise avant le coup d’État, l’aide se déroule

dans le cadre de l’OCDE, etc...), la réponse des autorités fédérales suisses affirme benoîtement: “Cette aide permet à la Turquie de financer les importations urgentes indispensables à la relance de son économie. En Suisse, elle contribue notamment au maintien de l’emploi et au courant des exportations vers ce pays. Signalons qu’en 1980, ces dernières ont augmenté de 90 millions de francs, soit presque 2 fois plus que la contribution de 1979 (50

millions) accordée à l’époque par la Banque Nationale Suisse...”.

On le voit, le gouvernement helvétique est franc: il fait tout haut ce que d’autres enveloppent péniblement dans des explications hypocrites.

Rappelons que la CSN est intervenue récemment auprès du gouvernement du Canada pour qu’il intervienne auprès du gouvernement de la Turquie.



# LA LUTTE DES FEMMES

Lors du dernier Conseil confédéral (mars 1981) la CSN adoptait une série de recommandations du troisième rapport du Comité de la condition féminine CSN: LA LUTTE DES FEMMES, UNE LUTTE PERMANENTE, UNE LUTTE COLLECTIVE.

Le Conseil reconduisait les quatre revendications prioritaires du comité soit:

- *un congé de maternité de 20 semaines sans perte de salaire, et que la clause-type du congé de maternité soit présentée aux syndicats locaux, négociée et incluse dans toutes les conventions collective.*
- *un salaire égal pour un travail de valeur égale, et que toute forme évidente ou déguisée de discrimination salariale à l'égard des femmes soit dénoncée et éliminée.*
- *un réseau public et gratuit de garderies contrôlées par les usagers.*
- *le droit à la contraception et à l'avortement libre et gratuit.*

Le Conseil Confédéral adoptait également de nouvelles propositions qui visent à prendre des moyens concrets pour abattre la discrimination qui s'exerce à l'égard des femmes.

## Conditions de travail

- Que les syndicats affiliés procèdent à l'analyse de leur convention

collective et son application, afin de déceler dans les clauses de conventions collectives, les conditions de travail et les salaires discriminatoires.

- Que toute élimination de clauses discriminatoires fasse l'objet d'une réflexion à l'intérieur de chaque syndicat local, pour assurer que cette élimination ne crée pas d'autres injustices aux hommes et aux femmes. En tenant compte par exemple:
  - des horaires de travail possibles
  - des responsabilités parentales
  - de la formation "sexiste"
  - de la nécessité d'examiner tous les postes de travail, afin de les rendre accessibles à tous les travailleurs (hommes, femmes, personnes âgées, etc.)
- Que les comités de la condition féminine, à tous les niveaux, jouent un rôle actif afin de susciter et d'animer des débats et, là où les comités de la condition féminine n'existent pas, qu'un comité soit créé.
- Que les comités syndicaux de santé et de sécurité fassent une réflexion commune avec les comités de condition féminine, sur la santé et la sécurité au travail et sur l'organisation du travail.
- Que le comité de la condition féminine CSN organise des sessions de

formation pour alimenter ces réflexions.

## Le droit au travail

- Que les syndicats locaux corrigent, s'il y a lieu, les mécanismes du mouvement de main-d'oeuvre (promotion, mise-à-pied, rappel au travail) dans les conventions collectives qui ont pour effet de discriminer les femmes.
- Que les syndicats locaux négocient, minimalement (ex.: si dans une entreprise on retrouve 30% de femmes que cette proportion soit maintenue), la protection de la proportion des effectifs féminins, afin d'éliminer la discrimination effectuée à l'embauche; qu'une clause-type soit préparée à cet effet.
- Que la CSN amorce la réflexion sur l'organisation du travail comprenant l'analyse du travail à temps partiel, occasionnel, temporaire, en sous-traitance, au rendement et à domicile en tenant compte entre autres, des fermetures et des coupures, du chômage, des changements technologiques, des tactiques patronales pour affaiblir ou éliminer les syndicats et de la situation que vivent les femmes.
  - qu'un rapport-étape soit déposé à la prochaine réunion du conseil confédéral
  - qu'à partir du document de réflexion un

débat soit organisé dans l'ensemble du mouvement et des organismes affiliés pour dégager nos revendications prioritaires.

- Que la CSN et les syndicats locaux abordent la question du travail à temps partiel et tenant compte de la situation que vivent les femmes et de la notion de responsabilités parentales et en tenant compte que cela ne doit pas avoir pour effet que lorsqu'un poste à plein temps est vacant, il soit transformé en poste à temps partiel et ne pas avoir pour effet de favoriser la création de postes à temps partiel.
  - que la CSN et les syndicats affiliés réaffirment la nécessité de syndiquer les travailleuses à temps partiel.
  - que le comité de la condition féminine CSN fasse une étude du travail à temps partiel (création de postes, nombre maximum de postes à temps partiel) et qu'il fasse rapport ultérieurement.
- Que les syndicats, dans les entreprises où on fait faire du travail à domicile, rejoignent les travailleuses qui effectuent du travail à domicile. Qu'à cet effet, ils intensifient les enquêtes sur le travail à domicile, et qu'ils élaborent avec ces travailleuses une stratégie de lutte.
- Que les syndicats affi-



# une lutte permanente une lutte collective

- liés revendiquent et négocient, dans leur convention collective, une clause garantissant aucune perte d'emploi suite à des changements technologiques.
- Que les syndicats affiliés aient un droit de veto sur l'introduction de changements technologiques.
  - Que les changements technologiques et mécaniques servent les travailleurs et les travailleuses et non l'inverse, et qu'à cet effet, s'il y a lieu, il y ait obligation pour les employeurs d'introduire des transformations technologiques ou mécaniques pour permettre un véritable accès aux emplois à tous et à toutes, dans des conditions de travail décentes.
  - Que les syndicats locaux négocient dans leur convention collective des dispositions concernant les contrats à forfait et le travail à domicile, pour empêcher que les employeurs "fassent faire des travaux à l'extérieur des milieux de travail".

## Accès à la syndicalisation

- Que la CSN, de concert avec les fédérations, lance une campagne publique ayant pour thème "LES TRAVAILLEUSES ET L'ACCÈS À LA SYNDICALISATION".

- Que la CSN favorise l'embauche de femmes, au service d'organisation.
- Que la CSN réaffirme fermement la nécessité d'amender le Code du travail pour obtenir l'accréditation multipatronale, afin de permettre réellement aux travailleuses de certains

secteurs de se syndiquer.

## Autres

- Que la CSN réclame auprès du gouvernement du Québec, que les acquis obtenus au chapitre des droits parentaux, à l'occasion du dernier front commun,

soient étendus à tous les travailleurs et travailleuses du Québec.

- Que la CSN, dans les 6 mois à venir, initie un débat dans le mouvement au sujet de l'action positive. Que la préparation de ce débat soit assurée par le Comité de la condition féminine de la CSN.

## Priorités

Donc, pour chacune de ces revendications adoptées au Conseil fédéral, le comité doit préparer un certain nombre d'actions, produire des dossiers afin de sensibiliser le plus grand nombre possible de personnes à la justesse des revendications et aussi pour appuyer plus fortement nos analyses sur ces positions.

Il doit également surveiller l'évolution des conventions collectives sur les questions spécifiques à la condition féminine, diffuser le troisième rapport du comité de la condition féminine "LA LUTTE DES FEMMES, UNE LUTTE PERMANENTE, UNE LUTTE COLLECTIVE" et susciter la formation de comités de la condition féminine dans les syndicats locaux, les fédérations et les conseils centraux.

Le mandat du comité conduit en 81 est donc très chargé en ce sens qu'il permet au comité d'élaborer un certain nombre de projets pour les mettre réellement en exécution. Le comité a donc pris l'habitude de se dresser un plan d'action annuel qui contient un certain nombre de priorités:

**Congé de maternité:**

Organisation d'une cam-

pagne publique pour étendre à toutes les travailleuses les acquis du front commun.

**Contraception et avortement:**

Participation active à la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit et prise en charge plus importante de cette revendication au sein de la CSN.

**Harcèlement sexuel:**

Développer des outils de sensibilisation (petite brochure) Possibilité d'une session de formation et possiblement une clause-type.

**Organisation du travail:**

(temps partiel, conditions de travail, changements technologiques, etc.)

Préparation d'une session nationale sur le temps partiel et le travail à domicile;

Voir à la rédaction d'une clause-type pour la protection de la proportion des effectifs féminins, afin d'éliminer la discrimination effectuée à l'embauche;

Possibilité d'élaborer une clause-type relative aux changements technologiques;

Étude plus poussée du dossier sur l'organisation du travail.

**Santé:**

Organisation d'un colloque

international sur la santé des femmes au travail (juin 82).

**-Syndicalisation:**

Brochure résumant le dossier "les travailleuses et l'accès à la syndicalisation".

Organisation d'une campagne publique (hiver 82) sur l'accès à la syndicalisation.

**Garderies:**

Poursuite des luttes en cours, entre autres, l'accès des locaux gratuits.

**Formation:**

Sessions de formation sur nos revendications prioritaires et sessions provinciales spécialisées.

**8 mars:**

Organisation du 8 mars "Journée internationale des femmes".

**Action positive:**

Présentation du dossier "action positive" au Conseil fédéral de juin.

Débat large dans le mouvement au sujet de l'action positive.

Le rapport du comité de la condition féminine de la CSN est disponible au Centre de documentation de la CSN, 1601 De Lorimier, Montréal.



# ...petites nouvelles...

## nouvelles conventions

Les 208 travailleurs des Industries Couture et des Fonderies Saguenay sont retournés au travail en début de semaine au terme d'une grève entamée le 13 mai dernier.

Ils ont accepté dans une proportion de 83% les termes de l'entente de principe intervenue avec la partie patronale. Le contrat de travail, d'une durée de trois ans, prévoit des augmentations salariales de l'ordre de \$2,80 l'heure, sur la même période. Une clause d'indexation des salaires sous forme forfaitaire a été conservée. Des améliorations au plan d'assurance groupe et au régime de vacances ont galement été obtenues.

Le président du syndicat des employés d'Industrie Couture, Marc Boivin a indiqué que la question de l'accréditation syndicale séparée des deux groupes se normalisera après le retour au travail des employés.

## conditions de travail

Au CEGEP St-Laurent, dans la région de Montréal, une lutte s'engage autour du précédent créé par l'accréditation des deux secrétaires de direction.

À la suite du débrayage

du 18 août dernier, effectué en riposte aux abolitions de postes, la direction du CEGEP St-Laurent a décidé de congédier la présidente Carmen Turpin, également membre de l'exécutif du secteur soutien CEGEP de la FESP.

Ce congédiement survient à la suite de plusieurs moyens de pressions exercés sur les deux membres du nouveau syndicat, accrédité en octobre 80 et qui tentent depuis de négocier une première convention collective de travail. Le syndicat local a l'intention de faire appel à la solidarité des autres membres de la fédération, pour riposter à cette suspension, décidée par la directrice du CEGEP, Louise Ethier.

## négociations

Le président du syndicat des employés de la traverse du St-Laurent a déposé une pétition au ministre des Transport Michel Clair afin de l'amener à exiger de la Société des traversiers qu'elle agisse de bonne foi dans ses négociations.

La pétition de trois mille noms a circulé dans la région de Sorel, Tracy et Berthier sous la responsabilité du comité des usagers de la traverse du St-Laurent.

La FNEQ a exigé que le gouvernement du Québec fasse connaître ses intentions quant à l'avenir des collèges privés. La présidente de la fédération,

Francine Lalonde, a déclaré au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal que les professeurs du secteur privé sont les principaux touchés par les réductions de subventions votées au mois de juin.

Selon la FNEQ, la situation actuelle ne peut durer longtemps sans entraîner une dégradation continue des conditions de travail et de la qualité de l'enseignement pour un grand nombre d'institutions privées. La FNEQ, représentant 600 professeurs dans 20 maisons privées d'enseignement avait affirmé, lors de la commission parlementaire, que les conditions de travail et la qualité de l'enseignement n'étaient plus maintenues dans les institutions privées, en raison de la baisse des subventions.

Madame Lalonde a rappelé que le gouvernement avait refusé d'inclure les collèges privés dans le régime de négociation du secteur public, ce qui aurait eu pour effet d'élargir le bassin d'emplois du secteur public et de négocier une sécurité d'emploi pour les professeurs du privé.

## international

Profitant du sommet européen de Luxembourg, la CES (Confédération Européenne des Syndicats) avait organisé une manifestation le 29 juin. Plus de deux mille militants des 10 pays de la Commu-

nauté européenne, en présence des responsables syndicaux nationaux, ont revendiqué pour l'emploi, le maintien du pouvoir d'achat, la réduction de la durée du travail et le maintien des acquis sociaux. Depuis 1974, aucune politique sociale n'a pu se mettre en place au sein de la CEE et les négociations sont restées lettre morte. Le président de la CES, Wim Kok a explicité le manifeste de la CES pour l'emploi et le redressement économique.

La politique libérale de "laissez-faire" de la Communauté accroît le chômage, sans combattre l'inflation, ce qui donne le plus de chances et de moyens aux groupes financiers et industriels les plus forts sur le marché ou dans les secteurs.

Pour sa part, le vice-président européen de la CMT, devrait insister sur la solidarité indispensable avec les pensionnés, les handicapés et les immigrés.

## nouveaux syndicats

Les travailleurs et travailleuses de deux garderies de la région de Chicoutimi ont joint les rangs de la CSN. Il s'agit des employés de la garderie Sagamie de Jonquière et des Petits Poussins d'Arvida. Leur accréditation fait suite à la campagne d'organisation des garderies menée par la CSN dans tout le Québec.



## Bombe à neutrons

# La CSN demande à Trudeau de modifier sa position

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au premier ministre Trudeau, le président de la CSN, Norbert

Rodrigue, demande à ce dernier d'exiger publiquement que l'administration Reagan revienne sur sa

décision de produire la bombe à neutrons.

Contrairement à ce que pense monsieur Trudeau,

le président de la CSN estime que la prolifération de cette arme nucléaire concerne directement les canadiens. Non seulement le Canada est situé géographiquement entre les deux grandes puissances nucléaires, mais il incombe au gouvernement canadien d'assumer ses responsabilités internationales. Jusqu'ici monsieur Trudeau s'est toujours opposé à la fabrication d'armes nucléaires. Il est anormal pour lui de déclarer que la bombe à neutrons ne concerne pas le pays.

Pour le président de la CSN, les imposantes sommes d'argent dépensées pour la production de la bombe à neutrons devraient être affectées au développement social, à la création d'emplois et à la distribution de vivres pour tous les êtres humains de la planète.

Par ailleurs, la propagande voulant qu'il serait possible de déclencher des guerres nucléaires "limitées" avec cette arme est mensongère. Monsieur Rodrigue souligne à cet effet l'avis émis par l'ex-président Carter, en 1980, prévoyant une réplique "immédiate et inévitable" des ennemis, après une attaque américaine. La décision du président Reagan constitue une escalade brutale sans précédent de la course aux armements. Les États-Unis ne sont plus, comme à l'époque d'Hiroshima, les seuls propriétaires de la bombe atomique.

Cette lettre à monsieur Trudeau a été contresignée par des représentants de 18 associations ou regroupements populaires, dont le président de la CEQ, Robert Gaulin et le ministre d'état à la condition féminine, Pauline Marois.

"LA BOMBE À NEUTRONS"

T'AS JAMAIS PENSÉ  
À EN FAIRE FABRIQUER  
POUR LA **GRC** ?





## 1921-1981: 60 ANS DE LUTTES ET DE SOLIDARITÉ

## Papier et forêt

## Des luttes qui ont influencé l'histoire

Au début du siècle, au Québec, les industries de transformation de la forêt ont pris une expansion rapide. S'en suivit l'implantation de syndicats d'ouvriers de pulpe, dans diverses régions, principalement au Saguenay.

Vers 1913, trois mille ouvriers de cette région sont regroupés au sein de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord. Dans les moulins de Dubuc, où elle est fortement concentrée, l'ancêtre de la FTFP obtient pour la première fois l'abolition du travail le dimanche et la réduction de la journée de travail à huit heures, sans perte de salaire.

Suite à la crise économique du début des années 30, la fédération existante est dissoute pour donner naissance à la Fédération Catholique des Employés de Pulperies et Papeteries du Canada, dont la juridiction englobait celle des

travailleurs forestiers du Québec. En raison de la conjoncture économique, la Fédération est administrée directement par la Confédération des travailleurs Catholiques du Canada, jusqu'en 1937.

Les luttes menées par les travailleurs de la forêt ont directement influencé notre histoire ouvrière. Dès 1937, la nouvelle fédération boycottait avec succès les fameux comités d'usine bipartites de Duplessis. D'autres part, la grève des 1,275 ouvriers de la Price Brothers de Jonquière, Kénogami et Riverbend, en avril 43 a joué un rôle déterminant dans l'adoption de la loi des relations ouvrières, le 3 février 1944. Cet arrêt de travail pour l'obtention de la reconnaissance syndicale a donné naissance à la commission Prévost, dont le mandat était de déterminer les causes du conflit de travail. Dans ses recommandations, la commission a proposé de reconnaître le droit d'association, principe moteur de la législation. Pour la première fois au Québec une loi obligeait les employeurs à négocier avec un syndicat majoritaire.

Par la suite, les principales revendications des syndicats affiliés à la fédération ont porté sur l'amélioration des conditions de travail. En 1954, on obtint la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures et un relèvement des taux au niveau de ceux de l'Ontario, en 1955. Au début des années 60, la fédération revendique le droit de passage aux abords des limites forestières, condi-

tion indispensable à un travail efficace d'organisation auprès des travailleurs forestiers. En 1968, à Windsor et East Angus, dans les Cantons de l'Est, les travailleurs de la Domtar ont déclenché une grève sur les salaires. Dès

l'annonce de la fermeture des usines, les grévistes luttent pour la sécurité d'emploi. Ils obtiennent gain de cause en janvier '69, après avoir mené une vaste campagne de sensibilisation auprès de la population du Québec.



Le soixantième anniversaire de la CSN est l'occasion dans les conseils centraux de sortir leurs souvenirs. C'est le cas à Trois-Rivières, où on nous a fait parvenir un drapeau ancien au nom des syndicats ouvriers catholiques.



Deux militants de la CSN avec un groupe de gréviste, il y a plus de vingt ans: Michel Chartrand et Pierre Vadeboncoeur.

## L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Béragère Marchand, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé.

collaboration:

Jean-Marc Phaneuf, Guy Rosa.

Nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

